



# Fisc Infos

Bulletin trimestriel d'information de la Direction générale des impôts

Ministère de l'économie, des finances et de la prospective

P. 2

## Aboubakar NACANABO prend les rênes



11<sup>e</sup> Conférence  
annuelle de la  
Direction générale  
des impôts P. 3



Des résolutions et  
recommandations  
formulées pour un  
cadastre moderne



7<sup>e</sup> Assemblée Générale  
de l'ATAF

A la quête d'une  
fiscalité à visage  
plus humain P. 16



P. 15

Séminaire préparatoire  
du CREDAF : Le civisme  
fiscal en ligne de mire



P. 11

Journées du mutualiste  
du fisc : 72 heures pour  
promouvoir la solidarité  
et le vivre ensemble

Ministère de l'économie, des finances et de la prospective

## Aboubakar NACANABO prend les rênes

**Le Secrétaire général du Gouvernement et du Conseil des ministres, Jacques Sosthène DINGARA a procédé à l'installation de monsieur Aboubakar NACANABO dans ses fonctions de Ministre de l'économie, des finances et de la prospective, le vendredi 28 octobre 2022 à Ouagadougou.**



*La cérémonie d'installation a été présidée par le Secrétaire général du Gouvernement, monsieur Jacques Sosthène DINGARA.*



*Sitôt installé, le Ministre NAKANABO a procédé à son tour à l'installation de la Ministre déléguée au Budget, madame Fatoumata Marie Suzanne BAKO/TRAORE.*

C'est un cadre de la Direction générale des impôts qui préside désormais la destinée du ministère de l'économie, des finances et de la prospective. Il a été installé dans ses fonctions le vendredi 28 octobre 2022 par le Secrétaire général du Gouvernement, monsieur Jacques Sosthène DINGARA. Sitôt installé, le Ministre NACANABO a lui aussi procédé à l'installation de la Ministre déléguée auprès du Ministre de l'économie, des finances et de la prospective (MEFP), chargée du budget, madame Fatoumata Marie Suzanne BAKO/TRAORE.

Dans une salle comble qui a connu la présence de nombreuses personnalités, le Secrétaire général du Gouvernement a rappelé aux nouvelles autorités du Ministère en charge des finances, les instructions de Son excellence monsieur le Premier Ministre aux membres du Gouvernement à savoir le travail pour la satisfaction des aspirations du peuple, le bannissement du moi au profit du nous

et la diligence dans le traitement des dossiers tout en respectant les procédures administratives prescrites.

Dans son adresse, en son nom propre et au nom de sa collègue chargée du budget, monsieur Aboubakar NACANABO a traduit leur gratitude à leurs Excellences Monsieur le Président de la transition, Chef de l'État, le Capitaine Ibrahim TRAORE et Monsieur le Premier Ministre Apollinaire Joachim Kyelem de Tambèla pour le choix porté sur eux.

Aussi, a-t-il promis qu'ils mettront tout en œuvre pour mériter cette confiance par le travail, bien entendu, avec le concours de tout le personnel du MEFP. En prenant les rênes du MEFP, le nouveau Ministre en charge des finances a rendu hommage à ses prédécesseurs.

« Je salue avec déférence les œuvres et les mérites respectifs de tous ceux qui m'ont précédé à ce poste pour le riche patrimoine qu'ils nous ont légué » a-t-il dit. En rappel, le nouveau Ministre de l'économie, des finances et de la

prospective est un inspecteur des impôts avec un parcours académique et professionnel exceptionnels. Docteur en science de gestion, il est aussi titulaire d'un diplôme d'études supérieures en comptabilité et gestion financière, d'un master en management financier et organisationnel, d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en finance, comptabilité contrôle, d'une maîtrise en sciences de gestion, etc. La dizaine d'années passée dans l'administration fiscale burkinabè et sa qualité d'assistant technique auprès de plusieurs administrations fiscales africaines lui valent une solide expérience et constitue un terreau fertile pour ses nouvelles missions en tant que Ministre.

**La DGI, au service du développement économique et social !**

**Boyavé Léopold YE**  
Service de la communication  
et des relations publiques

11<sup>e</sup> Conférence annuelle de la Direction générale des impôts

## Des résolutions et recommandations formulées pour un cadastre moderne

La Direction générale des impôts (DGI) a organisé les 24 et 25 novembre 2022 à Ouagadougou sa 11<sup>e</sup> Conférence annuelle sous le thème : « La problématique de la mise en place du cadastre au Burkina Faso : état des lieux et perspectives ».



Alors qu'il est un outil capital de gouvernance, de planification spatiale, de lutte contre l'insécurité et un instrument de collecte de recettes fiscales pour l'Etat et les collectivités territoriales, la mise en place du cadastre rencontre pourtant des difficultés au Burkina Faso.

C'est pourquoi, la Direction générale des impôts (DGI), chargée de l'élaboration et l'application de la législation fiscale intérieure, domaniale, foncière et cadastrale au Burkina Faso a tenu les 24 et 25 novembre 2022 à Ouagadougou sa 11<sup>e</sup> Conférence annuelle sous le thème : « La problématique de la mise en place du cadastre au Burkina Faso : état des lieux et perspectives ». Le choix de la thématique de cette 11<sup>e</sup> Conférence annuelle de la DGI (CA-DGI) placée sous la présidence du Ministre de l'économie, des finances et de la prospective, Docteur Aboubakar NACANABO et la co-présidence des ministres en charge de l'agriculture, Docteur Denis OUEDRAOGO, et de l'urbanisme, Mikailou SIDIBE

s'explique selon le Directeur général des impôts, monsieur Daouda KIRAKOYA par le contexte national marqué par de nombreux conflits fonciers, la forte attente des populations en matière de sécurisation foncière, le faible niveau de modernisation du cadastre qui constitue une limite à la mobilisation efficace des ressources...

Pour lui, la DGI entend ainsi jouer sa partition pour la réussite du plan d'action de la Transition qui a mis le

cadastre au cœur de ses priorités.

Réjoui du choix du thème de la 11<sup>e</sup> CA-DGI, le Ministre de l'économie, des finances et de la prospective, Docteur NACANABO a relevé que la mise en place du cadastre s'inscrit dans les priorités de son département car le cadastre est non seulement un instrument privilégié de transparence dans la gestion foncière mais également d'accroissement des recettes fiscales. Ce, dans un contexte où, a-t-il souligné, le Burkina Faso a besoin d'importantes ressources financières internes pour la conquête de l'intégrité du territoire, la sécurisation des populations et le retour des personnes déplacées internes dans leur localités d'origine.

De ce fait, pendant les 48 heures, les acteurs privés et publics de la gestion foncière se sont penchés sur la situation actuelle du cadastre, les différentes contraintes ayant limité son développement et les grands défis pour un achèvement rapide du





**Le Directeur général des impôts, monsieur Daouda KIRAKOYA a rassuré que la DGI jouera sa partition pour la réussite du plan d'action de la Transition qui a mis le cadastre au cœur de ses priorités.**

processus de mise en place et de modernisation du cadastre au pays des Hommes intègres.

### **Des résultats qui seront examinés avec « la plus grande attention »**

Les échanges ont été structurés autour de deux sous-thématiques à savoir la modernisation du cadastre au Burkina Faso et le cadastre comme outil de sécurisation foncière et de mobilisation des ressources fiscales. Pour mettre les participants dans le bain, une communication introductive sur les généralités, l'historique et le rôle du cadastre a été faite par le Docteur Souleymane KARAMBIRI, enseignant chercheur à l'université de Gaoua, lors de la cérémonie d'ouverture suivi d'un panel de haut niveau sur les enjeux fonciers et fiscaux de mise en œuvre du cadastre : acteurs et défis techniques modéré par le Professeur Filiga Michel SAWADOGO, commissaire à l'UEMOA.

Après deux jours de travaux intenses, de diagnostic des maux qui minent la mise en place du cadastre au Burkina Faso, les participants ont formulé des résolutions et des recommandations pour la modernisation du cadastre, l'optimisation des recouvrements des



**Ces acteurs publics et privés de la gestion foncière ont fait des propositions pour la modernisation du cadastre au Burkina Faso.**

recettes fiscales et la sécurisation foncière au Burkina Faso.

Au titre des résolutions, les participants à la 11<sup>e</sup> CA-DGI ont demandé d'inscrire conséquemment les activités du cadastre dans le plan de travail annuel de la DGI, d'assurer la digitalisation intégrale de la chaîne foncière, de faire un plaidoyer pour la création d'un réseau des parlementaires, des journalistes, des leaders d'opinion sur les questions cadastrales et foncières afin que celles-ci aient un plus grand portage politique, parce que la paix en dépend...

S'agissant des recommandations, ils ont préconisé entre autres la création d'emplois « cadastre » au sein de la famille administration fiscale, l'érection de la modernisation du cadastre au rang d'utilité publique, la mise en œuvre du décret portant Plan inter institutionnel de modernisation et de déconcentration, d'une tutelle foncière à l'égard des collectivités territoriales à travers un cadre législatif (CGCT, RAF, Code de l'urbanisme, etc.). Les participants ont en outre recommandé à la DGI de travailler à asseoir une volonté politique pour accompagner la mise en place du cadastre et d'élaborer des textes pour conforter son existence. Conseillère technique, madame Céline YONABA représentant monsieur le Ministre de l'économie, des finances et de la prospective à la

cérémonie de clôture de la 11<sup>e</sup> CA-DGI, a jugé les résolutions et recommandations faites réalistes et réalisables. Elle a donc promis que les résultats de cette 11<sup>e</sup> CA-DGI, seront examinés avec la plus grande attention au niveau du Ministère de l'économie, des finances et de la prospective.

**La DGI, au service du développement économique et social !**

**Eliane SOME**  
Service de la communication  
et des relations publiques

## **Fisc Infos**

Récépissé N° 9869/MIJ/CA-IG/OUA/P.F  
386 Avenue du Général Aboubacar  
Sangoulé Lamizana  
Tél.: 25 30 89 85 /86/87  
[www.impots.gov.bf](http://www.impots.gov.bf)

**Directeur de Publication**  
Directeur général des impôts

**Rédacteur en chef**  
Chef du service  
de la communication  
et des relations publiques

**Groupe de travail**  
Fisc Infos DGI

**Edition et Impression**  
Les Editions Sidwaya

## Amélioration des performances de la DGI

# La deuxième auto-évaluation TADAT en préparation

**La Direction générale des impôts a organisé du 07 au 12 novembre 2022 à Koudougou, un atelier sur l'archivage des sources de données factuelles collectées dans le cadre de l'auto-évaluation selon la méthodologie "Outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale, TADAT" qui est une photographie, à un instant donné, des forces et des faiblesses du système d'administration fiscale d'un pays.**

La Direction générale des impôts (DGI) a été évaluée en 2017 par le secrétariat du TADAT. Des insuffisances ont été relevées. En vue d'améliorer ses indicateurs, la DGI a adopté un plan d'actions pour la période 2018 -2020. Après trois années de mise en œuvre dudit plan et dans la perspective de la prochaine évaluation, il s'est avéré nécessaire de mesurer l'évolution des performances de la DGI à travers une auto-évaluation, réalisée en 2021. L'atelier de Koudougou visait donc d'une part à archiver les données collectées lors de l'auto-évaluation et, d'autre part, à collecter des sources d'informations en vue de la prochaine évaluation prévue en 2024.

Mais avant cette évaluation du système d'administration fiscale du Burkina Faso, la DGI projette réaliser sa deuxième auto-évaluation en 2023. Ainsi, le présent atelier a permis entre autres de présenter les forces et les faiblesses résultant de l'auto-évaluation TADAT de 2021, de passer en revue chaque dimension de mesure, de faire le détail des éléments ayant servi à l'évaluation des indicateurs, de répertorier toutes les preuves factuelles ayant servi à la notation des dimensions. Il s'est agi également de mesurer, archiver sous formats numériques l'ensemble des données factuelles en vue de faciliter l'auto-évaluation de 2023.

L'ouverture et la clôture des travaux ont été présidées par monsieur Hamadou KABORE, Chef du Service du suivi et de l'évaluation des



*Le Chef du Service du suivi et de l'évaluation des réformes, monsieur Hamadou KABORE qui a présidé les travaux s'est dit satisfait des résultats atteints.*

réformes de la DGI. Il a, à l'occasion rappelé l'importance de l'atelier et s'est dit satisfait des résultats atteints. Cet atelier a été rendu possible grâce à l'accompagnement financier de la Coopération suisse, à travers le Projet

d'assistance technique et financière (PATF), phase III.

En rappel, l'outil TADAT comprend neuf domaines d'analyses que sont l'intégrité du registre des contribuables, la gestion efficace des risques, la promotion du civisme fiscal, le dépôt des déclarations fiscales dans les délais, le paiement des impôts dans les délais, l'exactitude des informations déclarées, le règlement efficace des contentieux fiscaux, la gestion efficiente des recettes, la redevabilité et la transparence.

Il comprend trente-deux indicateurs et cinquante-cinq dimensions de mesure.

**La DGI, au service du développement économique et social !**

**Yacouba GANABA**  
Service de la communication  
et des relations publiques



*Les participants à l'atelier ont mesuré, archivé sous formats numériques l'ensemble des données factuelles en vue de faciliter l'auto-évaluation de 2023.*

## Atelier régional AFRITAC de l'Ouest

## Les bonnes pratiques au centre des échanges

**Le Fonds monétaire international a organisé du 05 au 09 décembre 2022, à Abidjan, en Côte d'Ivoire, un atelier régional de haut niveau sur le thème « Les bonnes pratiques de management et de gouvernance des administrations fiscales ».**



La délégation du Burkina Faso avec le Directeur général des impôts de Côte d'Ivoire à gauche

Cet atelier a connu la participation de la Direction générale des impôts du Burkina Faso avec la présence effective du Directeur général des impôts, Monsieur Daouda KIRAKOYA et du Chef du service de la prospective et de la stratégie, Monsieur Youssouf KINDA.

Était également de la délégation, Madame YONABA/COULIBALY Céline, Conseillère technique du Ministère de l'économie, des finances et de la prospective. Plusieurs thématiques ont été abordées. On peut citer entre autres, la mobilisation

des recettes fiscales, la mise en œuvre des programmes de transition fiscale, les défis de l'administration fiscale en Afrique subsaharienne, la gestion des risques institutionnels, l'autonomie de l'administration fiscale, la transformation digitale des administrations fiscales, la redevabilité et la transparence.

Des communications ont été assurées par les représentants des différents pays à cet atelier. Le Burkina Faso a pu partager son expérience à travers deux communications sur les thématiques suivantes : la redevabilité et la transparence, assurée par



Le Directeur général des impôts, Monsieur Daouda KIRAKOYA

Monsieur KIRAKOYA et la transformation digitale, assurée par Monsieur KINDA.

La DGI, au service du développement économique et social !

Yacouba GANABA  
Service de la communication  
et des relations publiques



La photo de famille des participants à l'atelier régional AFRITAC de l'Ouest

## Gestion des projets et programmes de la DGI **Le choix de la formation pour optimiser les résultats**

**La Direction générale des impôts a organisé du 24 au 28 octobre 2022 à Ouagadougou, une formation à l'endroit de ses cadres en charge de la gestion des projets et programmes de l'administration fiscale.**



*L'ouverture de la session de formation a été présidée par le Directeur général des impôts, monsieur Daouda KIRAKOYA (milieu).*



*C'est dans une interaction que la formation s'est déroulée.*

**L**a Direction générale des impôts (DGI) veut se donner toute les chances de succès dans la conduite de ses projets et programmes. Pour ce faire, elle a organisé du 24 au 28 octobre dernier, une formation sur la thématique « formation en planification et suivi-évaluation des projets et programmes ». Cette formation a permis d'outiller 15 cadres de l'administration fiscale sur la maîtrise du cycle d'un projet de développement, la maîtrise des concepts en suivi-évaluation, la maîtrise des méthodes et outils de collecte, de

traitement et d'analyse des données en suivi-évaluation et de s'approprier les outils en matière de suivi-évaluation des projets et réformes. La cérémonie d'ouverture des travaux de la formation a été présidée par le Directeur général des impôts en personne, monsieur Daouda KIRAKOYA. Dans son allocution, le premier responsable de la DGI a surtout insisté sur la ponctualité, l'assiduité et aussi sur la participation active des apprenant, car, a-t-il relevé « de votre compétence, dépendent les chances de succès de nos projets et programmes de modernisation de

l'administration fiscale ».

A noter que cette formation s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan de travail annuel 2022 du projet d'assistance technique et financière au profit de la DGI, phase III (PATF-DGI 3).

**La DGI, au service du développement économique et social !**

**Boyavé Léopold YE**  
Service de la communication  
et des relation publique



*Désormais outillés sur la planification et suivi-évaluation des projets et programmes, ces cadres de l'administration fiscale sont appelés à faire valoir leurs compétences sur le terrain.*



*La formation a été sanctionnée par des attestations.*

## Gestion du revenu en temps de retraite

### La DGI forme ses retraités et candidats à la retraite

**La Direction générale des impôts (DGI) a organisé du 8 au 11 novembre 2022 à Ouagadougou, une session de formation sur la thématique « La bonne gestion du budget familial, gage d'une retraite apaisée » au profit de son personnel admis à la retraite en 2021 et 2022.**



*A la cérémonie de clôture, le Directeur général des impôts, monsieur Daouda KORAKOYA a souhaité que chaque participant mette en œuvre les connaissances acquises.*

**S**i la retraite est un temps où le travailleur se libère des servitudes de la vie active, la sortie définitive de l'administration est parfois source d'angoisse, d'isolement et d'oïveté, de baisse du pouvoir d'achat, de dégradation de situation sanitaire impactant ainsi négativement l'espérance de vie. C'est pour contribuer à l'épanouissement de son personnel admis à la retraite, que la DGI a élaboré une stratégie d'accompagnement des travailleurs

des impôts dans la gestion de leur retraite. Et la présente formation entre dans ce cadre.

Pendant quatre jours, la cinquantaine de participants a été outillé sur les notions de gestion du revenu en temps de retraite et surtout la stratégie de reconversion pour la nouvelle vie qui s'ouvre à soi lorsqu'on est à la retraite.

La cérémonie de clôture de la formation intervenue le vendredi 11 novembre 2022, a été présidée par le Directeur général des impôts,

monsieur Daouda KIRAKOYA.

A l'occasion, monsieur Jean-Marie Vierna OUEDRAOGO a au nom des stagiaires, saluer l'initiative de cette formation. Pour lui, il serait bon de partager ces connaissances avec le travailleur dès le début de sa carrière, et lui faire une piqure de rappel à cinq ans de la retraite.

Le Directeur général des impôts s'est dit satisfait de voir que la formation a été bien accueillie par les participants. Aussi, a-t-il promis une sortie terrain avec les stagiaires pour rendre visite à des collègues à la retraite qui sont des modèles dans leurs reconversions. Du reste, Monsieur KIRAOYA a encouragé le réseautage entre les participants pour plus d'efficacité dans leurs entreprises.

**La DGI, au service du développement économique et social !**

**Boyavé Léopold YE**  
Service de la communication  
et des relations publiques



*Une attestation de capacité a été décernée à chaque participant.*



*C'est avec enthousiasme que les jeunes retraités et les candidats à la retraite ont accueilli la formation.*



## Plan de carrière révisé des agents de la DGI

### Le document signé

**En marge de la 11<sup>e</sup> Conférence annuelle de la Direction générale des impôts (DGI) tenue les 24 et 25 novembre 2022 à Ouagadougou, le Plan de carrière révisé des agents de l'administration fiscale a été signé par le Directeur général des impôts, monsieur Daouda KIRAKOYA. C'était dans la soirée du vendredi 25 novembre 2022.**



*La signature des documents*



*Le Directeur général des impôts, monsieur Daouda KIRAKOYA à gauche et le Secrétaire général du Syndicat national des agents des impôts et des domaines monsieur Zakaria BAYIRE tenant le document signé*

La signature de ce document a été rendue possible grâce aux efforts conjugués de l'administration fiscale et du Syndicat national des agents des impôts et des domaines (SNAID). Le plan de carrière est un document interne qui vise à faciliter et optimiser la gestion et la promotion du personnel de la

DGI. La version qui vient de faire l'objet de révision a été adoptée en 2008.

Pour une application harmonieuse et effective du plan de carrière, un protocole d'engagement a également été signé entre le Directeur général des impôts pour le compte de l'administration et le Secrétaire général

du SNAID, monsieur Zakaria BAYIRE, au nom des travailleurs.

La DGI, au service du développement économique et social

**Yacouba GANABA**  
Service de la communication  
et des relations publiques



*Les Directeurs et Chef de service lors de la signature des documents*

Journée de reconnaissance de l'administré

## La Direction générale des impôts distinguée

L'Association citoyenne pour la défense des droits des administrés a organisé la deuxième édition de sa journée de reconnaissance de l'administré, le samedi 10 décembre 2022, à Ouagadougou.



Le tableau de reconnaissance décerné à la Direction générale des impôts



Monsieur Ousmane ROUAMBA, de la Direction des services fiscaux (droite) recevant la distinction de la Direction générale des impôts des mains du Zitenga Songkolo Naaba Parrain de la cérémonie

La journée de reconnaissance de l'administré a consisté à la remise d'attestations de reconnaissance à des personnes physiques et morales de l'administration publique et privée pour leurs services rendus à la nation. La Direction générale impôts (DGI) a été distinguée à l'occasion pour sa

meilleure performance dans le recouvrement des impôts. Le Président de l'Association citoyenne pour la défense des droits des administrés, monsieur Séni CONGO, a, à l'occasion, adressé ses félicitations à la DGI. Aussi, a-t-il encouragé l'administration fiscale à poursuivre dans la même dynamique.

La DGI, au service du développement économique et social !

Bernadette SOME  
Service de la communication  
et des relations publiques



Les lauréats de la deuxième édition de la journée de reconnaissance de l'administré.

Journées du mutualiste du fisc

## 72 heures pour promouvoir la solidarité et le vivre ensemble

**La Mutuelle des travailleurs du fisc (MUTRAF) a organisé la première édition des Journées du mutualiste du fisc (JMF) les 25, 26 et 27 novembre 2022 à Ouagadougou. La cérémonie d'ouverture était placée sous le patronage du Ministre d'Etat, Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale, monsieur Bassolma BAZIE, le parrainage du Ministre de l'économie, des finances et de la prospective, docteur Aboubakar NACANABO et la présidence du Directeur général des impôts, monsieur Daouda KIRAKOYA est intervenue le vendredi 25 novembre 2022. Au cours de ces 72 heures, la MUTRAF a inauguré son siège.**



*Le présidium pendant la cérémonie d'ouverture des JMF*



*Monsieur Daouda KIRAKOYA élevé au rang de Président d'honneur de la MUTRAF avec les droits et prérogatives qui y sont attachés*

Contribuer au bien-être social et sanitaire des travailleurs du fisc et de leur famille est le leitmotiv qui a poussé la MUTRAF à organiser ces 72 heures au profit des mutualistes d'où le thème « Mutualité et promotion de la solidarité et du vivre ensemble ». Cette première édition des JMF avait pour objectif de créer un cadre de rencontre et de détente de tous les mutualistes et leur famille à travers l'engagement d'une dynamique pour la cause de l'humanisme, de la solidarité et du vivre ensemble. Pour cela, il a été organisé durant les 72 heures, des communications sur des thématiques contextuelles, une rue marchande, des dons de sang, la projection d'un film documentaire sur l'histoire de la MUTRAF et des compétitions sportives. Tout en invitant les mutualistes à participer massivement aux JMF, le Président du Conseil d'administration de la MUTRAF, monsieur Arsène Méteur SOMDA a égrené les acquis engrangés

par la mutuelle. C'est pourquoi, il a rendu un vibrant hommage à tous les aînés de la mutuelle et à son prédécesseur, monsieur Daouda KIRAKOYA, qu'il a élevé au rang de Président d'honneur de la MUTRAF avec les droits et prérogatives qui y sont attachés. Le parrain des JMF, le Ministre de l'économie, des finances et de la prospective, représenté par son

Directeur de cabinet, monsieur Sié Christophe PALENFO, a quant à lui jugé le thème des JMF pertinent au regard du contexte national qui engage à explorer tous les ressorts de la solidarité. De ce fait, il a formulé le vœu que cette pépinière du vivre-ensemble arrosé patiemment dans le jardin de la MUTRAF, puisse se répandre dans toute la savane



*Remise de dons à des personnes déplacées internes par le Directeur général des impôts, Monsieur Daouda KIRAKOYA à gauche et le Directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie universelle, monsieur Soumaila GAMSORE à droite.*



**La coupure du ruban du siège qui abrite désormais la MUTRAF**



**Le nouveau siège de la MUTRAF.**

burkinabè. Abondant dans le même sens, monsieur Daouda KIRAKOYA, Directeur général des impôts a exhorté les mutualistes du fisc à continuer à cultiver au sein de la mutuelle, les valeurs de solidarité et d'entraide, de tolérance et d'écoute. Il les a aussi invités à poursuivre sans relâche l'œuvre d'édification d'une MUTRAF qui fonctionne à plein régime. Par ailleurs, il a réitéré ses hommages à tous les anciens présidents de la MUTRAF et à tous ceux qui ont ouvert à ce que la mutuelle grandisse. Le Directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie universelle, monsieur Soumaila GAMSORE, représentant du ministre d'Etat, ministre en charge de la fonction publique, patron des JMF a pour sa part traduit sa fierté à la MUTRAF pour avoir forgé et entretenu depuis 2006 une structure de référence dans l'univers des mutuelles professionnelles du Burkina Faso. Dans ce sens, il a invité les autres mutuelles du Ministère en charge des finances à trouver des pistes de collaboration en vue d'élever la portabilité des différentes mutuelles. La cérémonie d'ouverture de la première édition des JMF a été suivie d'un don de vivres de la MUTRAF à des personnes déplacées internes des arrondissements 42, 43, et 44 de la ville de Ouagadougou.

Au cours de ces 72 heures, la MUTRAF a inauguré son siège flambant neuf. La cérémonie d'inauguration de ce joyau a eu lieu le jeudi 24 novembre 2022, sous la présidence de monsieur Daouda

KIRAKOYA, Directeur générale des impôts. La nouvelle infrastructure de type R+3, bâtie sur un terrain de 880 m<sup>2</sup> a été entièrement financée par la MUTRAF. Située au quartier Tanghin de Ouagadougou, l'infrastructure comprend un hall d'accueil, trois salles de réunion, vingt et un bureau, une toiture-terrasse abritant une salle polyvalente, des locaux techniques et des toilettes. L'ouvrage réalisé répond aux normes d'exigences de confort et de sécurité qui sont chères à la MUTRAF. Toute chose qui fait la fierté de madame Alice HENRY, Directrice générale de la MUTRAF. « Nous nous engageons à toujours mieux faire pour le bien-être des mutualistes » a-t-elle laissé entendre. Selon le Directeur général des impôts, monsieur Daouda KIRAKOYA, l'idée d'une mutuelle est née de la volonté du Syndicat national

des agents des impôts et des domaines (SNAID) et de la Direction générale des impôts (DGI). C'est pourquoi, il a exprimé sa fierté de voir que la MUTRAF se développe davantage et qu'elle se consolide pour jouer pleinement sa mission qui est d'accompagner la DGI à avoir des ressources humaines de qualité pour mettre en œuvre la mission de mobilisation des recettes fiscales. Il a de ce fait remercié les doyens, les devanciers et les mutuelles sœurs qui accompagnent la MUTRAF.

**La DGI, au service du développement économique et social !**

**Bernadette SOME**  
Service de la communication  
et des relations publiques



**Le Directeur général des impôts, Monsieur Daouda KIRAKOYA visitant les stands à l'occasion des 72 heures de la MUTRAF.**

## Promotion du civisme fiscal

# La DGI s'intéresse aux travaux de docteur Roukiatou NIKIEMA

**Le Directeur général des impôts, monsieur Daouda KIRAKOYA a rencontré le vendredi 04 novembre 2022 à Ouagadougou, madame NIKIEMA auteure d'une publication sur le civisme fiscal.**



**Echange entre le Directeur général des impôts, monsieur Daouda KIRAKOYA et Dr Roukiatou NIKIEMA.**

Suite à une publication du Journal Association africaine d'économie portant sur les travaux de recherche de Dr Roukiatou NIKIEMA et Pr Pam ZAHONGO intitulés « Taxpayer behaviour and institutions in Sub-Saharan Africa », la Direction générale des impôts a rencontré l'universitaire burkinabè.

Le Directeur général des impôts, monsieur Daouda KIRAKOYA a d'abord félicité Docteur NIKIEMA pour la qualité de cette étude qui analyse le comportement des contribuables en Afrique subsaharienne en raison de la faiblesse des institutions. Il a ensuite traduit à son interlocutrice, l'intérêt qu'il porte sur ces travaux.

Pour monsieur KIRAKOYA, les résultats de ces travaux permettront à la DGI de mieux élaborer son plan stratégique dans le cadre de la promotion du civisme fiscal au Burkina Faso. Leur exploitation judicieuse contribuera certainement à l'amélioration du niveau de recouvrement des recettes de l'Etat.

Emue par cette approche, madame NIKIEMA a exprimé sa joie de voir la DGI s'intéresser à ses travaux. Aussi,

a-t-elle confié être à la tâche pour boucler d'autres études notamment une portant sur la fiscalisation du secteur agricole et l'autre sur la moralité fiscale et les régimes politiques.

Madame NIKIEMA est titulaire d'un doctorat en économie appliquée de l'Université Ouaga II. Elle est actuellement chargée de cours et chercheuse à l'Université Norbert ZONGO de Koudougou où elle occupe les fonctions de Directrice adjointe de l'Unité de formation et de recherche en sciences économiques et de gestion.

**La DGI, au service du développement économique et social !**

**Yacouba GANABA**  
Service de la communication  
et des relations publiques



**Dr Roukiatou NIKIEMA a traduit toute sa satisfaction de voir que ses productions intéressent la Direction générale des impôts.**

## Optimisation des recouvrements

# La DGI renforce les capacités de ses agents sur le contrôle sur pièces

**La Direction générale des impôts (DGI) a organisé du 08 au 30 novembre 2022, à Ouagadougou, cinq sessions de formations en matière de contrôle sur pièces. La cérémonie d'ouverture des travaux de la première session de formation débutée le mardi 08 novembre 2022, a été présidée par le Directeur du contrôle fiscal, monsieur Bernard OUEDRAOGO en présence de la Directrice des grandes entreprises, madame Ragnagninwindé KABORE/OUEDRAOGO.**

**D**ans son allocution d'ouverture, monsieur OUEDRAOGO a indiqué que la formation en matière de contrôle sur pièces est une thématique qui va permettre aux agents en charge de la gestion et du contrôle de l'assiette fiscale de disposer de connaissances et techniques nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches. La Direction générale des impôts a ainsi jugé utile de renforcer les capacités de son personnel chargé de cette mission. Dans son discours d'ouverture des travaux, monsieur Bernard OUEDRAOGO, Directeur du Contrôle fiscal n'a pas manqué de relever cette importance. Il a ainsi exhorté les participants à une pleine participation aux échanges qui ont du reste été fructueuses.

A noter que cette formation a permis d'outiller les participants qui sont désormais des formateurs dans leurs structures respectives. Cette première session de formation était destinée aux agents des impôts issus des services d'assiette de la Direction des grandes entreprises (DGE), des



*Le Directeur du contrôle fiscal monsieur Bernard OUEDRAOGO et la Directrice des grandes entreprises, madame Ragnagninwindé KABORE/OUEDRAOGO pendant la cérémonie d'ouverture*

Directions des moyennes entreprises (DME) du Centre I, II III et IV et de la Direction régionale des impôts (DRI) du Centre. Les modules dispensés ont porté notamment sur la préparation d'un contrôle fiscal, les outils de contrôle sur pièces, les techniques de contrôle des déclarations mensuelles, trimestrielles et annuelles d'impôts, les procédures de redressements et les techniques de rédaction des conclusions des contrôles sur pièces. La formation a été assurée

par messieurs Yassiya BELEM, Saidou VOUDRI, Seydou ZAN, B. Chaïbou OUATTARA, Mahamadi SANGLA et Seydou SERE, tous de la Direction du contrôle fiscal.

**La DGI, au service du développement économique et social !**

**Bernadette SOME**  
Service de la communication  
et des relations publiques



*Une vue des participants...*



*...à la formation en matière de contrôle sur pièces*

## Séminaire préparatoire du CREDAF

### Le civisme fiscal en ligne de mire

**En prélude à la Conférence prévue pour juin 2023 à Conakry en Guinée, le Cercle de réflexion et d'échange des dirigeants des administrations fiscales (CREDAF) a tenu un séminaire préparatoire, les 07 et 08 décembre 2022, à Niamey, au Niger sur le thème « Etats des lieux des stratégies et actions de promotion du civisme fiscal ».**



**Le Chef du service de la communication et des relations publiques, monsieur Yacouba GANABA, a prit part aux travaux du séminaire**



**Les échanges ont été très fructueux au cours du Séminaire.**

**C**e thème s'inscrit dans le cadre des activités de l'année 2022-2023, consacrées à la promotion du civisme fiscal, du CREDAF.

La Direction générale des impôts du Burkina Faso (DGI) était représentée à ce séminaire par le Chef de service de la communication et des relations publiques, monsieur Yacouba GANABA, représentant le Directeur général des impôts, monsieur Daouda KIRAKOYA.

La rencontre qui a connu la participation d'une trentaine de délégués, a axé ses travaux autour de trois thématiques que sont : le numérique au service du civisme fiscal, la transparence et la redevabilité, l'éducation et la communication.

Le séminaire de Niamey a permis, d'une part, de faire l'état des lieux des stratégies et actions destinées à promouvoir le civisme fiscal, de procéder au diagnostic sur l'impact des stratégies et actions de promotion du civisme fiscal sur la mobilisation des recettes fiscales et de dégager les meilleures pratiques de promotion du civisme fiscal.

La DGI a saisi cette occasion pour partager l'expérience du Burkina Faso en matière d'actions de communication envers le contribuable, à travers une présentation dans chacun des trois ateliers.

En rappel, le CREDAF crée en 1982 est une association internationale non gouvernementale à but non lucratif regroupant les dirigeants de trente et une administrations fiscales dont trente membres et un membre associé. Il

organise des échanges d'expériences entre les responsables des administrations fiscales de ses pays membres.

**La DGI, au service du développement économique et social !**

**Yacouba GANABA,  
Service de la communication  
et des relations publiques**



**La photo de famille des participants au Séminaire préparatoire du CREDAF.**

## 7<sup>e</sup> Assemblée Générale de l'ATAF

### A la quête d'une fiscalité à visage plus humain

Une délégation de la Direction générale des impôts du Burkina Faso conduite par madame Talato Eliane DJIGUEMDE/OUEDRAOGO, Directrice générale adjointe des impôts a séjourné à Lagos, au Nigéria du 31 octobre au 04 novembre 2022 où elle a pris part à la 7<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ATAF (African tax administration forum ou Forum des administrations fiscales africaines).



La délégation burkinabè a été conduite par madame Talato Eliane DJIGUEMDE, Directrice générale adjointe des impôts.



Les panelistes sur la thématique " la fiscalité en tant que contrat social et devoir civique- gérer la perception des contribuables".

La Direction générale des impôts a pris part à la 7<sup>e</sup> assemblée générale du Forum des administrations fiscales africaines du 31 octobre au 04 novembre 2022 à Lagos au Nigéria. Cette rencontre a connu la participation de 419 délégués venus de 39 pays et plus de 15 partenaires techniques et financiers de l'ATAF. Placés sous le thème « Repenser les stratégies de recettes : le visage humain de la fiscalité », les travaux du conclave de Lagos se sont déroulés sous forme de panels sur des thématiques en relation avec le thème principal.

Les échanges ont permis à la délégation burkinabè de partager l'expérience de notre pays sur la promotion du civisme fiscal et sur la présentation et l'analyse des données statistiques avec ses pairs et de recevoir en retour, leurs expériences en la matière. En effet, la Directrice générale adjointe des impôts, madame Talato Eliane DJIGUEMDE/OUEDRAOGO a animé, le 1<sup>er</sup> novembre 2022, avec 6 autres responsables d'administrations fiscales, un panel sur le thème " la fiscalité en tant que contrat social et devoir civique- gérer la perception des contribuables".

Ce fut aussi l'occasion pour madame DJIGUEMDE et son équipe de défendre la candidature du Burkina au poste de membre du Conseil de l'ATAF.

A noter que la cheffe de délégation du Burkina Faso était accompagnée de monsieur Bangani COMBARI, Chef du Service des opérations d'assiette et de recouvrement et de monsieur Mahamoudou SAWADOGO, Chef du Service des relations fiscales internationales.

En rappel, l'ATAF vise l'amélioration des

systèmes fiscaux en Afrique à travers les échanges, la diffusion des connaissances, le renforcement des capacités et la contribution active à l'agenda fiscal régional et mondial.

**La DGI, au service du développement économique et social !**

**Boyavé Léopold YE**  
Service de la communication  
et des relation publiques



La délégation burkinabè à la 7<sup>e</sup> AG de l'ATAF (de la G vers la D : Bangani COMBARI, Chef du Service des opérations d'assiette et de recouvrement, Talato Eliane DJIGUEMDE/OUEDRAOGO, Directrice générale adjointe des impôts et Mahamoudou SAWADOGO, Chef du Service des relations fiscales internationales).



Moussa ZEBBA, receveur des domaines et de la publicité foncière de Ouaga IX

## « L'attestation d'attribution est délivrée pour servir de preuve de son droit provisoire sur le terrain non encore mis en valeur »

**La terre a toujours été reconnue comme une source de richesse, de statut social et de pouvoir dans toutes les sociétés africaines. Aussi, convient-il en ces temps modernes, de disposer d'un certain nombre de documents administratifs, pour attester que l'on est propriétaire. Dans l'entretien ci-dessous, monsieur Moussa ZEBBA, Receveur des domaines et de la publicité foncière de Ouaga IX nous parle de l'attestation d'attribution. Plus de détails dans les lignes qui suivent.**

Qu'est-ce qu'une attestation d'attribution ou une attestation de cession provisoire ?

L'attestation d'attribution provisoire ou encore attestation de cession provisoire de terrain est un acte administratif délivré aux personnes physiques ou morales attributaires ou cessionnaires de terrains non encore mis en valeur après paiement intégral des droits et taxes dus pour servir de preuve de leur droit provisoire.

Quelle est l'importance d'une attestation d'attribution ou d'une attestation de cession provisoire ?

L'attestation est délivrée à l'attributaire ou au cessionnaire principalement pour servir de preuve de son droit provisoire sur le terrain non encore mis en valeur. En tant que document de preuve, elle peut être utilisée pour une demande de permis de construire, une demande d'un titre d'occupation permanent (permis urbain d'habiter, permis d'exploiter, arrêté de mise à disposition) ou une demande de changement de destination.

Comment l'obtient-on et quelles sont les pièces constitutives du dossier

L'attestation d'attribution de parcelle est délivrée à tout attributaire ou cessionnaire qui a satisfait au paiement des taxes et droits dus et qui en fait la demande.

Les pièces constitutives d'un dossier de demande d'attestation d'attribution ou de cession de terrain sont :

- une demande timbrée à 200 FCFA (timbre fiscal) adressée au receveur des domaines et de la publicité foncière (RDPF) territorialement compétent sur laquelle est précisée la situation matrimoniale de l'attributaire ou du cessionnaire ;



**Moussa ZEBBA, receveur des domaines et de la publicité foncière de Ouaga IX**

- la photocopie légalisée de la pièce d'identité ou du passeport pour les personnes physiques, un récépissé de reconnaissance ou le statut pour les personnes morales ;

- un extrait du plan cadastral datant de moins de trois (03) mois délivré par le service de cadastre et des travaux fonciers territorialement compétent ;

- les photocopies des reçus des paiements de la taxe de jouissance ou des autres droits s'il y a lieu ;

- un timbre fiscal de cinq cents (500) FCFA

- Pour les terrains à usage d'habitation, l'attributaire ou le cessionnaire doit joindre le papillon d'attribution et/ou la fiche d'attribution provisoire s'il y a lieu.

- Pour les terrains à usage autre qu'habitation, l'attributaire ou le cessionnaire doit joindre une copie de l'arrêté d'attribution ou de cession provisoire enregistré.

**A quel service des impôts doit-on s'adresser pour la demande d'attestation d'attribution ou d'attestation de cession provisoire ?**

Pour les terrains situés dans la province du Kadiogo, la demande est adressée au RDPF territorialement compétent et déposée à la direction du guichet unique du foncier de Ouagadougou.

Pour ceux situés dans la province du Houet, la demande est adressée au RDPF territorialement compétent et déposée à la direction du guichet unique du foncier de Bobo-Dioulasso.

Pour les terrains situés dans les autres provinces du pays, la demande d'attestation est adressée au RDPF territorialement compétent et déposée dans les directions provinciales des impôts ou dans les services départementaux des impôts.

**Quel est le coût de délivrance d'une attestation d'attribution ou d'une attestation de cession provisoire ?**

L'attestation d'attribution ou de cession provisoire est délivrée, après paiement intégral des taxes et droits dus et sur demande timbrée à 200 FCFA (timbre fiscal), à laquelle est joint un timbre fiscal de cinq cents (500) FCFA. Les coûts des taxes et droits sont fonction de la destination, de l'usage, de la localité, et de la zone de situation du terrain. (Taxe de jouissance pour les terrains à usage d'habitation, et taxe de jouissance + droits d'enregistrement et de publicité foncière pour les terrains à usages autre que d'habitation).

**La DGI, au service du développement économique et social !**

**Yacouba GANABA**  
Service de la communication  
et des relations publiques

## Le Permis Urbain d'Habiter (PUH)

### Définition

Le permis urbain d'habiter est un titre de jouissance permanent. Il est délivré aux personnes physiques ou aux personnes morales pour l'occupation des terres à usage d'habitation avec possibilité d'aliénation définitive desdites terres dans les conditions déterminées par la présente loi.

### Comment l'obtient-on et quelles sont les pièces constitutives du dossier ?

Le permis urbain d'habiter est délivré sur les terrains qui ont satisfait au paiement de la taxe de jouissance et aux conditions de mise en valeur de ladite parcelle conformément à sa destination.

Les pièces constitutives du dossier de demande de Permis Urbain d'Habiter des suites d'une attribution sont les suivantes :

- Une demande timbrée (timbre communal) adressée au Maire de la commune ou de l'arrondissement territorialement compétent ;
- L'original du papillon d'attribution, de la fiche provisoire d'attribution ou de l'attestation d'attribution ;
- Un Procès- Verbal d'évaluation des investissements réalisés sur le terrain ;
- Une photocopie légalisée de la pièce d'identité ou du passeport ou permis de conduire pour les personnes physiques et le récépissé de reconnaissance ou registre de commerce pour les personnes morales ;
- Les photocopies des quittances de paiement de la taxe de jouissance en l'absence d'attestation d'attribution ;
- Les photocopies des quittances de paiement de la taxe de résidence des trois dernières années s'il y a lieu ;
- Un extrait de plan cadastral du terrain ;
- Un timbre communal de 5000 FCFA et de 300FCFA
- Deux timbres fiscaux de 200 FCFA.

**NB :** Préciser la situation matrimoniale du demandeur

### Dans quel service des impôts s'adresser pour la demande de PUH ?

Le demande de dossier de Permis Urbain d'Habiter est déposée aux guichets uniques du foncier pour les deux grandes villes (Ouagadougou et Bobo Dioulasso) et dans les Recettes des domaines et de la publicité foncière au niveau des autres chefs-lieux de région.

Aux guichets uniques du foncier, le dossier est reçu par l'agent après vérification des pièces constitutives au complet et obligation de remise d'un récépissé dépôt au demandeur.

A la Recette des domaines et de la publicité foncière, le Receveur établit le PUH et bordereau d'enregistrement à l'adresse au Maire qui est signataire du PUH.

Après signature du PUH par le Maire de l'arrondissement territorialement compétent, le dossier est transmis à la Recette des domaines qui à son retour, fait un bordereau à l'adresse du guichet pour la remise du titre d'occupation au demandeur.

### Quel est l'importance du PUH ?

Le permis urbain d'habiter confère à son titulaire un droit de superficie qui peut faire l'objet de publicité foncière. Il signé par le Maire de la commune ou de l'arrondissement territorialement compétent pour l'occupation des terres urbaines destinées à l'habitation suite à une demande volontaire du titulaire de droit de jouissance.

### Quel est son coût d'acquisition ?

Le cout d'acquisition d'une demande de Permis Urbain d'Habiter suite à une attribution de parcelle est relatif au paiement de la taxe de jouissance, aux frais payés pour l'évaluation de la parcelle, aux frais déboursés pour le paiement de la taxe de résidence et au montant payé pour l'établissement de l'extrait cadastral.

## Cas pratique de coût d'acquisition d'un PUH

Monsieur Traoré Boniface est un commerçant à Ouagadougou. Il a été attributaire d'une parcelle dont les références cadastrales sont les suivantes :

- Section 649,
  - Ilot 18,
  - Parcelle 14,
  - Secteur 38 Arrondissement 9 de Ouagadougou,
  - Superficie : 400m<sup>2</sup> dont 500F/m<sup>2</sup> dans la ville de Ouagadougou selon la Taxe de jouissance.
- La taxe de jouissance : superficie x prix/m<sup>2</sup> de zone concernée

### La taxe de jouissance : 400 x 500 : 200 000FCFA

L'attributaire de la parcelle doit demander un Procès-Verbal d'évaluation de la parcelle au Guichet Unique du Foncier de Ouagadougou ou dans un cabinet agréé d'expertise immobilière.

❖ Les conditions de mise en valeur d'une demande du PUH sont :

- un mur de clôture en parpaings ou en banco amélioré ;
- un bâtiment de 16 tôles au moins ;
- des toilettes externes fonctionnels
- des ouvertures (Portail ou portillon)

❖ Les frais d'évaluation de la parcelle au Guichet Unique de Ouagadougou

- Déplacement : 6 000 FCFA
- Droit d'enregistrement : 6 000 FCFA
- Timbres fiscaux : 1 400 FCFA

**Total : 13 400 FCFA**

❖ Les frais d'évaluation pour les autres communes rurales de Ouagadougou

#### • Koubri

- Déplacement : 25 000 FCFA
- Droit d'enregistrement : 6 000 FCFA
- Timbres fiscaux : 1 400 FCFA

**Total : 32 400 FCFA**

#### • Komsilga

- Déplacement : 18 000 FCFA
- Droit d'enregistrement : 6 000 FCFA
- Timbres fiscaux : 1 400 FCFA

**Total : 25 400 FCFA**

#### • Pabré

- Déplacement : 20 000 FCFA
- Droit d'enregistrement : 6 000 FCFA
- Timbres fiscaux : 1 400 FCFA

**Total : 27 400 FCFA**

#### • Saaba

- Déplacement : 10 000 FCFA
- Droit d'enregistrement : 6 000 FCFA
- Timbres fiscaux : 1 400 FCFA

**Total : 17 400 FCFA**

#### • Tanghin -Dassouri

- Déplacement : 25 000 FCFA
- Droit d'enregistrement : 6 000 FCFA
- Timbres fiscaux : 1 400 FCFA

**Total : 32 400 FCFA**

Les frais pour l'établissement d'un extrait cadastral à Ouagadougou et Bobo Dioulasso sont de **5 000 FCFA**

La taxe de résidence est calculée forfaitairement selon la zone de situation géographique de la localité, la zone d'habitation dans la localité et le niveau de confort du logement.

Le contribuable qui réside à Ouagadougou dans une zone A, au secteur 38 avec eau et électricité de 3 A, zone d'habitation, la Taxe de Résidence (TR) à payer par ce contribuable est environ **5 000 FCFA**.

**Ensemble, cultivons le civisme fiscal**

**La Direction générale des impôts, au service du développement économique et social.**

**Dirissa SIBIRI**  
**Enseignant chercheur**  
**Agent à la DCI Ouaga IX**

# Vos opérations fiscales en 1 clic

Télédéclaration



Télépaiement



TVA

Demande de remboursement  
de crédit TVA

Demande d'Attestation  
de Situation Fiscale (ASF)



Génération automatique  
d'attestations de retenues



## DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

Au cœur du développement économique et social du Burkina Faso



N°Vert

80 00 12 85/86

📍 Sièges sociaux : 01 BP 119 Ouagadougou 01 - Burkina Faso

☎ +226 25 30 89 85 /86/87 - 25 31 60 03/05

🌐 [www.impot.gouv.bf](http://www.impot.gouv.bf)